



Jeunes Parisiens : demandez le remboursement de vos forfaits Imagin'R !

Publié le 08 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les collégiens et lycéens habitant Paris bénéficient des transports en commun gratuits pour cette rentrée. La Ville de Paris reconduit son dispositif de remboursement en offrant cette année le remboursement intégral des abonnements Imagin'R ou Vélib'Metropole. Cette aide aux déplacements doit être demandée en ligne.

Pour en bénéficier, il faut :

- habiter Paris ;
- avoir moins de 18 ans (ou les fêter au plus tard le 15 octobre 2020).

L'offre est valable pour les plus de 18 ans s'ils sont toujours lycéens. Il faut alors fournir un certificat de scolarité.

Montant du remboursement par type d'abonnement

Imaginaire'R Junior	24 €
Imaginaire'R Scolaire	350 €
Imaginaire'R Étudiant (seulement pour les moins de 20 ans en situation de handicap)	350 €
Vélib'Metropole V-Plus Jeune mécanique (pour les jeunes âgés de 14 à 18 ans)	27,60 €

Pour remplir le [formulaire de remboursement en ligne](https://www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens-7064) [☞ \(https://www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens-7064\)](https://www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens-7064), il faut se munir des éléments suivants :

- le numéro du contrat d'abonnement du jeune ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB), selon le cas :
 - portant le même nom que le payeur du forfait Navigo Imagine'R ;
 - portant le même nom que le titulaire de l'abonnement Vélib'Métropole ;
- un justificatif de domicile.

Les remboursements de ces abonnements sont cumulables.

➡ À savoir : Pour un jeune en garde alternée dont l'un des parents réside à Paris et qui est scolarisé en banlieue, il faut que ce soit le parent résidant à Paris qui paie l'abonnement de transport et fasse la demande de remboursement (seul le payeur est remboursé).

Textes de référence

- [Compte-rendu sommaire des séances du conseil de Paris des 23 et 24 juillet](https://cdn.paris.fr/paris/2020/08/11/9f909bac569f5cae6490d89ff1ab71e8.pdf) [☞ \(https://cdn.paris.fr/paris/2020/08/11/9f909bac569f5cae6490d89ff1ab71e8.pdf\)](https://cdn.paris.fr/paris/2020/08/11/9f909bac569f5cae6490d89ff1ab71e8.pdf)

Pour en savoir plus

- [Remboursement de l'abonnement aux transports et de l'abonnement Vélib' Métropole pour les jeunes Parisiens](https://www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens-7064) [☞ \(https://www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens-7064\)](https://www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens-7064)
Ville de Paris
- [Titres et tarifs](https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/liste) [☞ \(https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/liste\)](https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/liste)
Île-de-France mobilités